

Commission judiciaire
de l'Assemblée fédérale (Chambres réunies)
Secrétariat

La Commission judiciaire de l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) pendant la 47^e législature (2003 – 2007)

Contenu

- 1 Mandat
- 2 Préparation de l'élection de juges pendant la 47^e législature (2003 – 2007)
- 3 Composition de la commission, sous-commissions
- 4 Nombre de séances nécessaires
- 5 Remarques sur les travaux de la commission
- 6 Aperçu de la première moitié de la 48^e législature 2007 - 2009 en fonction des domaines de compétences de la Commission judiciaire (selon état actuel des connaissances)

1 Mandat

Conformément à l'art. 40a de la loi sur le Parlement, la Commission judiciaire :

- a. est compétente pour préparer l'élection et la révocation des juges des tribunaux fédéraux.
- b. met au concours public les postes de juges vacants.
- c. soumet à l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) ses propositions pour l'élection et la révocation des juges.
- d. fixe le détail des rapports de travail des juges.

2 Préparation de l'élection de juges pendant la 47^e législature (2003 – 2007)

21 Statistiques

La commission judiciaire a préparé les élections suivantes :

- a) Tribunal fédéral : élection de 3 juges et de 2 juges suppléants (élection complémentaire)
- b) Tribunal fédéral des assurances : élection d'un juge (élection complémentaire)
- c) Tribunal pénal fédéral : élection de 5 juges (4 juges nouvellement élus suite au relèvement du nombre des postes de juge et un juge élu dans le cadre d'une élection complémentaire)
- d) Tribunal administratif fédéral : élection de 75 juges (72 juges élus dans le cadre de la constitution initiale du tribunal et 3 juges élus dans celui d'une élection complémentaire)
- e) Tribunal militaire de cassation : élection du président et de 3 juges (élection complémentaire).

En outre, la commission a préparé les élections des présidences des tribunaux fédéraux. Ces élections ont lieu tous les deux ans.

3 Composition des commissions, sous-commissions

31 Présidence

- Président session d'hiver 2003 – session d'hiver 2005 : CE Rolf Schweiger
- Vice-président session d'hiver 2003 – session d'hiver 2005 : CN Erwin Jutzet

- Président session d'hiver 2005 – session d'hiver 2006 : CN Erwin Jutzet
- Présidente session d'hiver 2006 – session d'hiver 2007 : CN Susanne Leutenegger Oberholzer
- Vice-président session d'hiver 2005 – session d'hiver 2007 : CE Hermann Bürgi

32 Membres de la commission

- Composition de la commission à partir de la session d'hiver 2003 : CE Amgwerd, CN Banga, CN Baumann J. Alexander, CE Bürgi, CN Garbani, CN Huber, CN Jutzet, CN Leuthard, CN Pagan, CN Recordon, CN Ruey, CE Schmid-Sutter Carlo, CN Schwander, CE Schweiger, CN Steiner, CE Studer Jean, CN Waber
- Démissions et nouveaux membres depuis la session d'hiver 2003 :
- CN Humbel Näf remplace CN Leuthard à partir de la session de printemps 2005
- CR Burkhalter remplace CN Steiner à partir de la session d'automne 2005
- CE Brunner Christiane remplace CE Studer Jean à partir de la session d'hiver 2005
- CN Leutenegger Oberholzer remplace CN Garbani à partir de la session d'été 2006
- CN Sommaruga Carlo remplace CN Jutzet à partir de la session d'hiver 2006
- CE Stähelin remplace CE Schmid-Sutter Carlo à partir de la session d'été 2007

33 Sous-commissions

La commission a institué les commissions suivantes :

Sous-commission « Présélection » : *Schweiger*, Banga (à partir de la session d'hiver 2006) Baumann J. Alexander, Jutzet (jusqu'à la session d'hiver 2006), Recordon, Schmid-Sutter Carlo, Waber (sous-commission ayant effectué la présélection des candidatures pendant toute la 47^e législature).

Sous-commission « Structure du tribunal » : *Jutzet*, Baumann J. Alexander, Huber, Leuthard, Recordon (de décembre 2004 à février 2005).

Sous-commission 1 : *Schmid-Sutter Carlo*, Banga, Huber, Pagan

Sous-commission 2 : *Jutzet*, Amgwerd, Ruey, Schwander

Sous-commission 3 : *Baumann J. Alexander*, Humbel Näf, Steiner, Studer Jean

Sous-commission 4 : *Schweiger*, Bürgi, Garbani, Recordon, Waber.

Les sous-commissions 1 à 4 ont été mises en place entre avril et juin 2005 pour procéder aux auditions des candidats à un poste de juge au Tribunal administratif fédéral (TAF).

34 Secrétariat

- Ghita Baud-Pedrolini, secrétaire de la commission jusqu'au 1^{er} mai 2005
- Katrin Marti, collaboratrice scientifique; secrétaire de la commission depuis le 1^{er} mai 2005
- Cédric Schumacher, secrétaire administratif jusqu'au 31 mars 2007
- Claudia Schorro, secrétaire administrative depuis le 1^{er} avril 2007 (taux d'occupation 80%, dont 20% pour la CJ)

4 Nombre de séances effectif

41 Commission

Ces travaux ont exigé au total 17 jours de séance (non compris les séances organisées en période de session), équivalant à 56,75 heures (3,3 heures par jour de séance).

Sous-commissions

Ces travaux ont exigé au total 26 jours de séance, équivalant à 122,75 heures (près de 5 heures par jour de séance).

5 Remarques sur les travaux de la commission

51 En général

Instituée dans le cadre de la révision totale de l'organisation judiciaire fédérale, la Commission judiciaire de l'Assemblée générale (Chambres réunies) a entamé ses activités au mois de mars 2003. Chargée exclusivement de l'élection des juges des tribunaux fédéraux, sa charge de travail est par définition moins régulière que celle des commissions législatives, puisqu'elle est notamment fonction du nombre des démissions de juges en poste.

Pendant la première moitié de la 47^e législature, la Commission judiciaire a procédé de la manière suivante pour préparer les élections complémentaires de juges fédéraux : lorsqu'un juge remet sa démission – en règle générale 6 mois avant son départ effectif –, la Commission judiciaire met le poste au concours, le délai de candidature étant en l'occurrence d'environ 6 semaines.

Parallèlement, elle en informe les groupes parlementaires. Dans un deuxième temps, une sous-commission chargée de la présélection des candidatures examine les dossiers qui ont été envoyés et invite les candidats sélectionnés à une audition. La commission elle-même ou une sous-commission procède alors aux auditions. A l'issue, la commission plénière en analyse les résultats avant de soumettre aux groupes de l'Assemblée fédérale une recommandation de vote établie sur la base de plusieurs critères. Lorsque ceux-ci ont rendu leur avis, la Commission judiciaire adopte ses propositions définitives en vue de les soumettre à l'Assemblée fédérale (Chambres réunies).

52 Préparation de l'élection des juges auprès du Tribunal administratif fédéral (05.200 cr)

Sur le plan judiciaire, l'élection des juges du Tribunal administratif fédéral (TAF), qui s'est déroulée au mois d'octobre 2005, a été – et de loin – l'élection la plus importante de la 47^e législature. La Commission judiciaire s'est consacrée à sa préparation de décembre 2004 à octobre 2005. Dans le cadre de la mise sur pied du TAF, la Commission judiciaire s'est acquittée des tâches suivantes : proposer une liste de candidats en vue de l'élection des juges auprès du TAF, définir le nombre et les domaines de spécialité des cours du tribunal et fixer le nombre de juges par cour. En outre, la commission a arrêté le traitement initial de chaque juge au sein d'une fourchette donnée, elle a fixé les taux d'occupation individuels et elle a procédé à la répartition des juges par cour ; elle a enfin désigné les premiers présidents en date du TAF.

Les candidats ont été choisis selon des principes similaires à ceux qui régissent la préparation des élections complémentaires. En raison du nombre très important de candidatures, la commission a décidé d'instituer 4 sous-commissions, qui ont auditionné 178 candidats en 12 jours de séance au total. À l'issue des auditions, chaque sous-commission a soumis à la commission plénière ses recommandations pour la constitution d'une ou de deux cours du TAF. La proposition globale qui en a découlé a ensuite été soumise par la Commission judiciaire aux groupes parlementaires afin qu'ils émettent un premier avis : la proposition a été acceptée quasiment en l'état, et les rares demandes de modification ont toutes été prises en compte par la Commission judiciaire. La proposition définitive qu'elle a soumise à l'Assemblée fédérale comportait 72 noms : tous les groupes l'ont approuvée. Le 5 octobre 2005, l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) a élu au poste de juge auprès du Tribunal administratif fédéral les 72 candidats qui avaient été proposés.

6 Aperçu de la première moitié de la 48^e législature 2007 - 2009 en fonction des domaines de compétences de la Commission judiciaire (selon état actuel des connaissances)

Une des activités principales de la commission sera de préparer les élections complémentaires de juges fédéraux. Le nombre de ces derniers a sensiblement augmenté avec la création du Tribunal pénal fédéral et du Tribunal administratif fédéral : ainsi, à la fin de la 47^e législature, les juges fédéraux sont au nombre de 125 (sans compter les juges suppléants). Le nombre des démissions devrait donc lui aussi augmenter, ce qui se traduira pour la Commission judiciaire par la préparation d'autant d'élections complémentaires.